

# Le Mag

OCTOBRE 2021



**Urbanisme**

**Associations, Sports et Loisirs**

**Village de Noël**

# Etat-civil juin à septembre 2021

## NAISSANCES

1<sup>er</sup> juin : FAYET Nathan

02 août : THYBAULT Kaëlys

05 août : COSANDIER Malone

07 août : BRETEAU Shanys

18 août : GOUTTES Loann

20 août : HARDONNIERE Tyllian

30 août : YÈCHE BLANCHET Lénaël

14 septembre : CHABRUT Ayden

18 septembre : CHEVEREAU Wellan

## PACS

COCOAL Vivien & BOUTEVILLAIN Jennifer : 07 juin

LEYMONNERIE Samuel & ALBERT Camille : 21 juin

GERÔME Raphaël & DIGUER Virginie : 16 septembre

## DECES

FREULON Madeleine, née BARDET : 16 juin

VINQUEUR Patrick : 26 juin

HONORÉ Joël : 16 juillet

### Permanences des élus

Permanence des élus de 11h à 12h en mairie tous les derniers samedis du mois.

Venez rencontrer un élu et faites-nous part de vos idées ou de vos préoccupations !

LE MAG de Marigné-Lailié - N°91

• **Directeur de la publication :**  
Dominique Covemaeker

• **Rédaction en chef :**  
Cathy Brené

• **Textes :**  
Conseil, commission communication, Associations, T. Poussin, Ecole, ONF, CDC Orée Bercé-Belinois, Ch. Marie

• **Photos :**  
Commission communication correspondant Ouest-France, associations, Ecole

• **Mise en page impression :**  
COMPO72 Imprimerie

• **Comité de rédaction :**  
Commission communication

**Mairie de Marigné-Lailié**  
1, place Bernardin de Saint François  
72220 Marigné-Lailié  
Tél. : 02 43 42 12 12  
accueil@marigne-laille.fr  
[www.marigne-laille.fr](http://www.marigne-laille.fr)

Les vœux du Maire se tiendront le 07 Janvier 2022 à la salle des fêtes à 18h30.

## SPORTS & LOISIRS à la salle des fêtes

- **YOGA** avec Anne Coulon  
06 42 39 95 11  
Les lundis de 19h00 à 20h15
- **ZUMBA** avec Mathias Berthelot  
06 22 79 12 39  
mathzumba@gmail.com  
Les mercredis de 19h00 à 20h00
- **DANSE FOLKLORIQUE** avec Count Folk Dance  
02 43 42 63 25  
Les mercredis à partir de 20h00
- **DANSE COUNTRY** avec Country Cheyenne 72  
06 50 32 66 78  
Les jeudis à partir de 19h30

Venez assister aux cours de danse country.  
La danse country est avant tout un loisirs elle entretient la mémoire, le corps et la bonne humeur même si vous n'avez jamais pratiqué, rejoignez-nous !



### 2022 - Distribution des sacs poubelles à la salle des fêtes :

Lundi 10 janvier 2022

Lundi 17 janvier 2022

De 16h30 à 19h30

Samedi 15 janvier 2022

Samedi 29 janvier 2022

De 09h00 à 12h00

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 03 décembre 2020, la commune de Marigné-Lailié décide de proposer des emplacements pour des encarts publicitaires dans le bulletin municipal « Le Mag ».

Pour un complément d'information, n'hésitez pas à prendre contact si vous souhaitez y figurer :

[adjoint-3@marigne-laille.fr](mailto:adjoint-3@marigne-laille.fr)

## RENTRÉE SCOLAIRE



*Bonjour à toutes et à tous,*

J'espère que les vacances d'été se sont bien déroulées pour vous, que vous avez pu « recharger les batteries » en vue de la rentrée, profiter de votre famille et de vos amis.

Mais voilà, la rentrée de septembre est arrivée, vite, trop vite, dans un contexte quelque peu dégradé et ce pour deux raisons :

- Le COVID bien sûr

Avec le maintien des gestes barrières et l'obligation de fermeture d'une classe dès la présence d'un cas avéré. Au lendemain de la rentrée, on dénombrait 545 classes fermées ; mi-septembre « un peu plus de 3 000 », selon le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer.

Pour notre commune, un élève de la classe d'Emmanuel Grolier a été testé positif au covid, la classe a donc été fermée jusqu'au mardi 21 septembre inclus.

Comme je le disais dans le Mag précédent, il convient de rester prudent et de se faire vacciner pour éviter ce genre de situation qui pénalise les élèves d'une classe entière.

- La navette scolaire

Le prestataire Franséjour nous a notifié sa décision de ne pas poursuivre le service de la navette scolaire avant les vacances d'été. Dès cette notification, un appel a été lancé auprès de cinq entreprises et ce en période de vacances pour elles. Le 05/08, faute de réponse favorable, j'avisais les représentants des parents d'élèves par mail ; je faisais passer un communiqué sur le site de la commune et à la presse afin que les parents s'organisent dans l'hypothèse d'une éventuelle rupture pure et simple du service.

Seule la société TRANSDEV a répondu favorablement le 20/08 avec deux propositions : l'une au tarif précédent mais avec un décalage obligatoire de l'horaire de départ de 10 mn ; l'autre aux horaires habituels mais avec une hausse de 30 % du tarif précédent.

J'ai choisi la 1ère option car à un moment ou à un autre, il aurait fallu répercuter cette hausse, partiellement ou totalement, sur les utilisateurs. Dans un cas comme dans l'autre, cela faisait des parents d'élèves mécontents.

Je rappelle qu'en France et notamment en Alsace, la pénurie de chauffeurs prive des centaines d'enfants de cars scolaires. Dès la rentrée, la municipalité a poursuivi ses diligences pour trouver une réponse aux questions légitimes soulevées par les parents.

Grâce à la venue de Lenny Vannier (service civique éducation nationale), une solution a pu être trouvée. L'équipe municipale a décidé d'embaucher Lenny pour le temps du trajet de la navette scolaire, avant et après son service civique.

Ainsi, Lenny accueillera les enfants au départ de la navette à Laillé, les accompagnera durant le trajet et prendra son service civique à la descente du car, réglant ainsi plusieurs problèmes soulevés par les parents d'élèves (pointage et accompagnement dans le car, présence d'un adulte supplémentaire pour gérer les comportements inappropriés de certains...). Il fera, le soir, le trajet inverse avec les enfants.

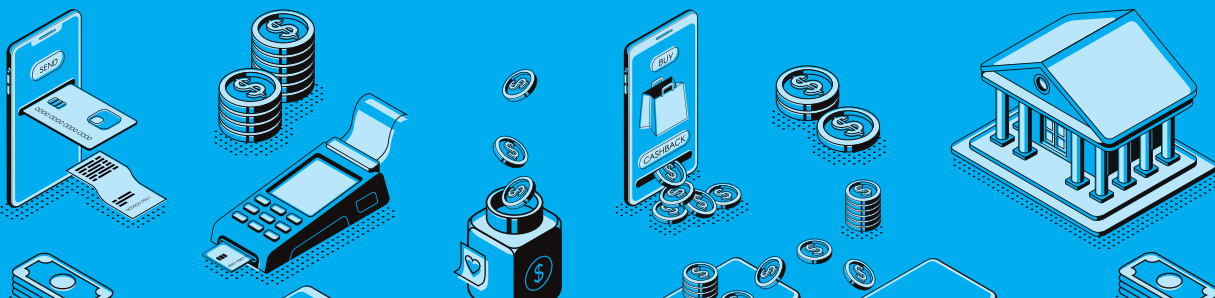
S'agissant de l'horaire décalé de 10 mn de la navette et pour répondre aux parents que cela gêne pour leur embauche au travail ; je rappelle qu'il existe pour eux comme pour tous les lieux dits non desservis par la navette scolaire, un service d'accueil périscolaire dans le bourg dont la vocation est justement de remplir cette mission d'accueil avant l'heure d'ouverture de l'école.

La municipalité et ses agents ont donc réglé (et c'est notre rôle) avec diligence, pendant les vacances et à la rentrée ce problème dans l'intérêt des enfants et des parents d'élèves. Le service sera même amélioré pour cette année puisqu'il n'existait plus d'accompagnant dans le car à notre arrivée aux affaires communales.

Nous restons à l'écoute de tous mais notre action et les différents problèmes qui s'imposent à nous, nécessitent un peu de temps et beaucoup d'énergie pour y répondre.

Je vous remercie donc pour votre compréhension.

Bien cordialement,  
*Dominique COVEMAERKER, Maire*



## SUBVENTIONS 2021

### La Municipalité a obtenu au cours des derniers mois différentes subventions :

- Création d'un réseau d'assainissement collectif pour le raccordement des bâtiments situés sur le camping communal de « La Chesnaie » ainsi que le local technique communal (Dotation de soutien à l'investissement public local-plan de relance : 28 000€)
- Projet de réhabilitation des plans d'eau (Fonds territorial de relance : 30 528€)
- Création d'un aménagement-point d'accueil à ciel ouvert des assistantes maternelles et des enseignants en complément de l'installation d'une ferme pédagogique (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 : 14 003€)
- Subvention pour la bande axiale de Laillé (4 122€)

### En cours de demande :

- Subvention pour l'achat du restaurant PLUMERAND
- Subvention pour le remplacement du matériel de la cuisine scolaire
- Subvention pour l'opération Une Naissance Un arbre

**Sé** **B**astien  
**EAURY**  
- ARTISAN MENUISIER -

**EURL Sébastien BEAURY**  
La Martinière - 72220 Marigné Laillé

06.10.04.80.60

beury.seb@gmail.com

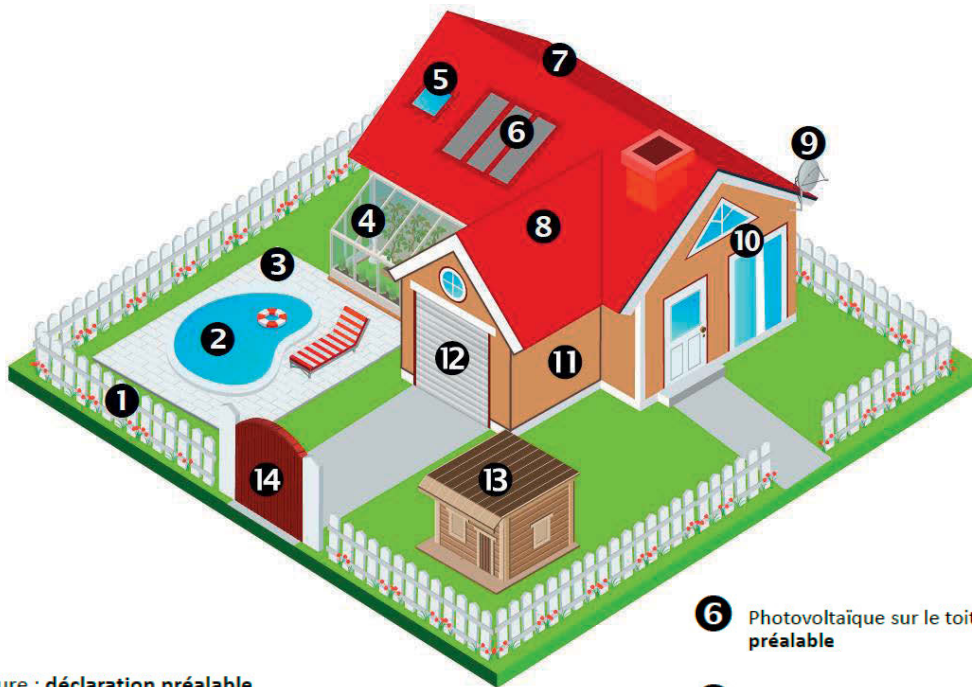
### **MENUISERIE INTERIEURE ET EXTERIEURE - NEUF ET RENOVATION**

Menuiseries : Porte d'entrée, Fenêtres, Porte de garage, Motorisation, ...

Aménagement extérieur : Bardage Bois, Terrasse, Store banne, ...

Aménagement intérieur : Dressing, Parquet, Placo décoratif, ...

## URBANISME : Quelles autorisations et pour quels travaux ?



**1** Mur de clôture : **déclaration préalable**

- 2** Piscine :
- < 10m<sup>2</sup> : non couverte restant moins de trois mois : **aucune formalité**
  - < 100m<sup>2</sup> non couverte : **déclaration préalable**
  - < 100m<sup>2</sup> avec couverture de moins de 1,80m de haut : **déclaration préalable**
  - > à 100m<sup>2</sup> : **permis de construire**

- 3** Terrasse non couverte de plain pied (béton ou bois)
- Sans surélévation quelle que soit la surface : **aucune formalité**
  - Surélevée < 5m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
  - Surélevée de 5m<sup>2</sup> à 20m<sup>2</sup> : **déclaration préalable**
  - Surélevée > 20m<sup>2</sup> : **permis de construire**

**4** Véranda, terrasses couvertes **variable selon les zones, consulter les services de l'urbanisme**

**5** Fenêtre de toit de type Vélux : **déclaration préalable**

**6** Photovoltaïque sur le toit : **déclaration préalable**

**7** Extension, espaces habitables supplémentaires, aménagement de combles : **variable selon les zones, consulter les services de l'urbanisme**

**8** Toit, tuiles :

- **Déclaration préalable**
- Remplacement à l'identique : **aucune formalité**

**9** Parabole : > 1 m : **déclaration préalable**

**10** Fenêtre, porte fenêtre :

- Création, changement : **déclaration préalable**
- Remplacement à l'identique : **aucune formalité**

**11** Façades, ravalement, bardage : **déclaration préalable** si différent

**12** Garage si accolé à l'habitation : **variable selon les zones, consulter les services de l'urbanisme**

**13** Cabane, abri de jardin, appentis :

- < 5m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- 5m<sup>2</sup> à 20m<sup>2</sup> : **déclaration préalable**
- > 20m<sup>2</sup> : **permis de construire**

**14** Portail : **déclaration préalable**

Mairie de Marigné-Laillé  
Service urbanisme  
02.43.42.12.12.  
[accueil@marigne-laillé.fr](mailto:accueil@marigne-laillé.fr)

Toute installation de mur de clôture, de portail, de haie en limite de propriétés est soumise à une réglementation (distance, hauteur).

Les constructions illégales font toujours l'objet d'un procès-verbal transmis au Procureur de la République chargée d'instruire le dossier.

En fonction du projet, le recours à l'architecte peut être obligatoire

Vous pouvez vous renseigner auprès de la Mairie

## RÉTRO MOTOCYCLETTES

Dimanche 26 Septembre dernier, l'association de motos anciennes (antérieures à 1965) de Changé a fait une halte à Marigné-Lailié pour un moment de convivialité et d'échange à l'occasion de leur balade touristique automnale.



# L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS DEVANT CHEZ SOI

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants. Les règles diffèrent selon les villes, c'est pourquoi il est nécessaire de connaître ses obligations, afin de prévenir les risques.

## Obligations relatives à l'entretien des trottoirs devant chez soi



L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou **propriétaire de son logement**.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.

Dans le cas d'un immeuble d'habitation qui comporte plusieurs étages, c'est le **syndic de copropriété** qui assure l'entretien des trottoirs.

D'une ville à une autre, les obligations relatives à l'entretien des trottoirs sont susceptibles de varier. Ainsi, pour connaître la réglementation applicable en la matière, il faut se référer aux **arrêtés et règlements municipaux de voirie et/ou sanitaires**, propres à votre commune.

Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez-soi peuvent être en vigueur dans une commune, à savoir :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- le **nettoyage de la neige** et du verglas ;
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

À savoir que le périmètre d'entretien des trottoirs, pouvant aller jusqu'au caniveau ou se limiter à 1 mètre, est délimité et spécifié dans la réglementation.

## Responsabilité et risques encourus en cas d'incident

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants. Les règles diffèrent selon les villes, c'est pourquoi il est nécessaire de connaître ses obligations, afin de prévenir les risques.

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs devant chez-soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides sur un trottoir, de neige, ou de verglas, les risques de chutes sont élevés pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci **peut engager des poursuites à votre encontre** si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.

Dans le cas où la victime souhaite engager une poursuite judiciaire contre vous, c'est au juge d'apprécier votre responsabilité concernant l'entretien des trottoirs et ce, après analyse des faits. Si votre responsabilité est engagée, c'est à votre **assurance multirisque habitation** de prendre en charge l'indemnisation de la victime, au travers de la garantie de responsabilité civile qui est obligatoirement incluse dans ce type de contrat. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'informer au plus vite votre assurance si un sinistre de ce genre survient.

Si vous bénéficiez d'une **garantie Défense-Recours**, votre assureur pourra alors intervenir seul, afin de défendre vos intérêts, mais également les siens.

Il est par ailleurs conseillé de vérifier que la **garantie Protection Juridique** est bien comprise dans votre assurance multirisque habitation, afin de vous éviter une prise de risque inutile en cas d'incident causé par un non-respect de la réglementation relative à l'entretien des trottoirs devant chez-soi.

# LE VOISINAGE

## Règles de voisinage

En ville comme à la campagne, les problèmes de voisinage perturbent parfois la vie quotidienne. Certaines règles de savoir-vivre sont à respecter afin de garantir la qualité de vie de l'ensemble des Marnéens.

## Animaux domestiques

Tous les chiens et chats doivent être identifiés par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture (article L214-5 du Code rural).

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code rural).

Il y a divagation si :

- Pour un chien lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres (article L. 211-23 du Code rural).
- Pour un chat lorsqu'il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître ou trouvé à plus de deux cent mètres des habitations (article L. 211-23 du Code rural).

En cas de divagation, le prestataire de la commune pourra intervenir pour capturer l'animal. Les frais seront à la charge du propriétaire.

## Déjections canines

Les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique sous peine de recevoir une contravention de 1ère catégorie de 35 euros. (Article R631-2 du code pénal)

## Dépôt sauvage de déchets

Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser des déchets sur la voie publique. L'amende encourue en cas d'abandon de déchets est de 68 euros. Cette amende peut atteindre 1500 euros et la confiscation du véhicule dans le cas de son utilisation pour le dépôt.

Sont concernés tous types de déchets : poubelles, mégots de cigarettes, sacs plastiques, déjections, matériaux (tôle, ciment, bois...), liquides insalubres, et plus généralement tout autre objet quelle que soit sa nature.

Vous pouvez déposer vos déchets directement en déchetterie.

Consultez aussi le planning de ramassage des déchets et encombrants sur le site : <https://www.cc-berce-belinois.fr/collectes/>

## Brûlage

Conformément à la circulaire du 18 novembre 2011

relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- Les feuilles mortes et résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies, d'arbustes, et de débroussaillage
- Les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

## Nuisances sonores

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage (tonte, broyage...) réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur niveau de bruit ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 14h à 16h

Arrêté préfectoral n° 960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage modifié par l'arrêté préfectoral n° 03-1295 du 18 mars 2003 (modifiant les articles 5 et 7).

## Taille de haies

Selon l'article 673 du Code civil, si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler en lui adressant une demande par courrier. Vous ne pouvez pas réaliser vous-même l'élagage. Si votre voisin ne respecte pas ses obligations malgré vos demandes répétées, vous avez la possibilité de recourir à la médiation ou à un conciliateur de justice (Mme CONILLEAU – permanence de 9h à 12h tous les 1er et 3ème jeudis de chaque mois à la communauté de commune de l'Orée de Bercé Bélois) afin de trouver une solution amiable.

Attention : si votre voisin n'est que locataire, ce n'est pas à lui mais au propriétaire d'effectuer l'élagage.

# COLLECTE DE MOBILES USAGÉS en mairie

Recyclez votre mobile !



## Des millions de téléphones dorment au fond de nos tiroirs il est temps de les réveiller.

Déjà 15 millions d'anciens téléphones ont été recyclés par Orange\*. Vous aussi rapportez les vôtres.

Donnons une seconde vie à nos téléphones



[bienvivreledigital.fr](http://bienvivreledigital.fr)



## Donnons une seconde vie à nos téléphones

Recycler votre mobile, c'est contribuer à :



### Créer des emplois

**En France :**  
pour 25 000 téléphones recyclés,  
1 emploi est créé ou maintenu.

**En Afrique :**  
5 ateliers et 27 emplois créés  
depuis 2010 pour collecter  
des déchets de mobiles et  
les renvoyer en France  
(pour les recycler).



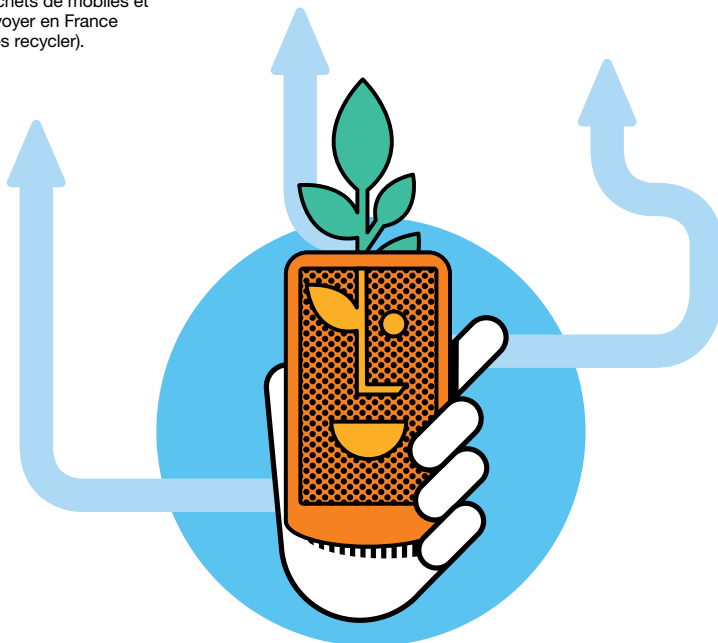
### Préserver l'environnement

**Les mobiles non réutilisés  
sont recyclés et leurs  
métaux récupérés par  
un éco-organisme.**



### Soutenir Emmaüs International

**10% des mobiles issus du  
recyclage sont reconditionnés  
et revendus au profit du réseau  
Emmaüs International.**



# LE MARCHÉ GOURMAND DU VENDREDI TEND À DISPARAÎTRE !

Mis en place depuis le 24 juillet 2020, le marché du vendredi a eu du mal à se maintenir au fil des dernières semaines passées, le charcutier Grudé et le maraicher Au petit primeur Sarthois et le poissonnier n'ont pas souhaité poursuivre leurs déplacements devant la baisse de fréquentation observée sur leurs étals.

L'ostréiculteur **EARL Lucas Médéric** vous proposera à nouveau ses huitres de Noirmoutier à compter de la mi-octobre !

**Le Petit Fumoir** vous propose depuis peu de la viande boucanée : les viandes, marinées ou non, sont cuites à l'étouffée dans des fumoirs. Ce sont les fumées qui cuisent la viande, et non la braise, tout est cuit sur place pour être prêt à manger à partir de 14h30 chaque vendredi.

Vous pouvez réserver auprès de Jérôme directement et récupérer vos commandes !

**Venez à leur rencontre !**



**Le Petit Fumoir**  
Viandes cuites à l'étouffée

*vous propose*

**ses viandes**

- Cuisse de poulet «boucané»
- Travers de porc «boucané»
- Filet mignon «boucané»
- Grillade «boucané»
- Saucisse nature
- Saucisse oignons persils
- Merguez

**ses plats**

- Aiguillettes de poulet persillade, champignons et crème
- Poulet basquaise et ses légumes
- Paëlla poulet, chorizo
- Rougail saucisse
- Marmite sarthoise
- Curry de dinde ou curry de poulet ou curry de porc
- Colombo de dinde ou colombo de poulet ou colombo de porc

**Tél. 06 86 24 02 82**  
[lepetitfumoir@hotmail.com](mailto:lepetitfumoir@hotmail.com)



# CONCOURS DE BD



Le concours de BD de Mayet est né il y a 3 ans au sein de l'association culturelle Rillettes Joyeuses. Ce concours est le faux jumeau du concours de nouvelles, plus ancien, avec un thème commun proposé : cette année ce fut « le temps ». 40 personnes ont concouru cette année avec des âges s'étendant de 6 à 61 ans. Les participants sont surtout des locaux avec une

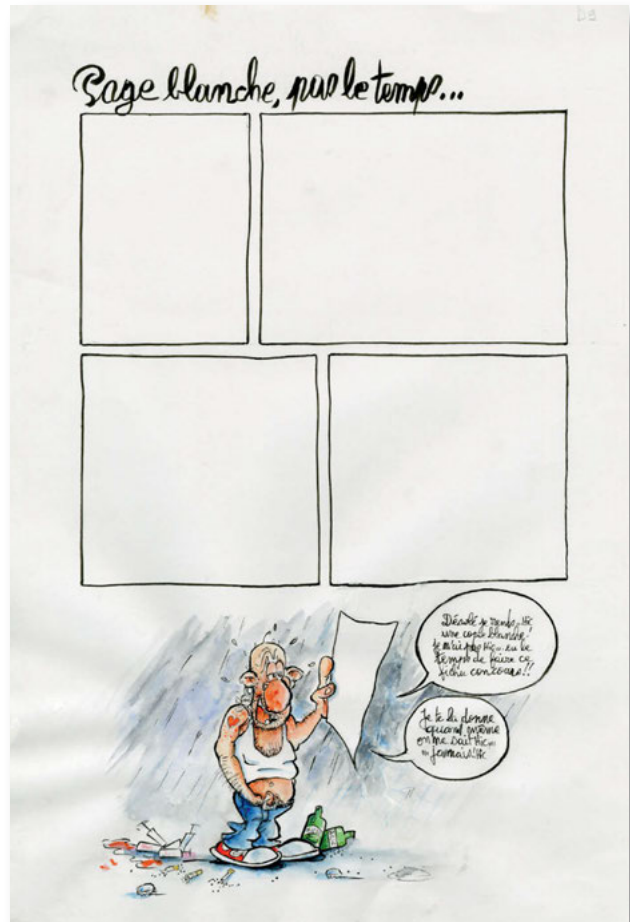
triplette de gagnants pour l'atelier BD Manga à Marigné-Laillé dans la catégorie ados moins de 16 ans : Emma Disse, Antoine Boivin et Andréo Tassart.

Ces jeunes participants ainsi que LESUEUR Titouan ont été coachés par Pascal Le Person à travers l'atelier BD Manga sur Marigné-Laillé. Emma Disse la gagnante raconte une drôle d'immersion dans la vie urbaine du 18ème siècle, où le héros, sorti de sa maison du 21ème siècle ne comprend pas ce qui lui arrive...

On peut noter la magnifique planche de Pascal Le Person dans la catégorie Crayons d'or !

Les planches gagnantes ont été exposées à la médiathèque de Mayet ce mois d'octobre 2021.

Cours de dessin local la table des Jeanne Marigné-Laillé le samedi matin de 10h00 à 11h30 avec Pascal Le Person : 02 43 46 57 97



# HALLOWEEN



## Animation Salle des Fêtes

Mathias vous propose une zumba Halloween le mercredi 27 octobre 2021 à 19h00 pour toute la famille !

Inscrivez-vous et venez en tenue costumée pour l'occasion !

**Tarif extérieur** : 5€ - accessible à tous à partir de 14 ans

**Contact** : mathzumba@gmail.com ou 06 22 79 12 39

La chauve-souris est une icône idéale pour Halloween et en plus, tellement facile à reproduire. Un peu de papier noir, un gabarit de chauve-souris, des yeux à coller, quelques minutes de découpage... et voilà le travail !

Un vrai jeu d'enfant !



# NOUVELLE ÉCOLE

Un comité technique de travail a été constitué afin de plancher sur le projet de construction d'une nouvelle école ; il s'agit d'un projet phare de la nouvelle municipalité compte tenu de son ampleur et de son coût. L'échéance du début du chantier est fixée à 2024.

Une première réunion a eu lieu en septembre dernier ; ce comité est composé d'élus, de représentants scolaires, membre de conseil des sages et habitant de la commune.

## L'ÉCOLE FÉLIX LEMAIRE

accueille **168 élèves** répartis comme suit dans **7 classes** :

Enseignants	Niveaux	Effectifs
Mme Cornu	PS/MS	19+16=25
Mme Caro/Mme Gallou le mardi	MS/GS	9+14=25
Mme Royer Touchard	CP	23
Mme Garnier	GS/CE1	11+9=20
Mme Dubois	CE1/CE2	9+14=23
Mme Pontonnier	CM1/CM2	21+5=26
Mr Grolier	CE2/CM2	11+15=26

Au niveau du personnel, 2 ATSEM, **Mme Desoeuvre Lydia et Mme Guyot Elodie**, interviennent auprès des élèves de maternelle.

La municipalité a prévu de recruter une troisième ATSEM à mi-temps pour intervenir le matin dans la classe de **Mme Garnier**.

Un jeune en service civique, **Lenny Vannier**, intervient à l'école.

La commune a également recruté Lenny pour être accompagnateur dans la navette scolaire à l'aller et au retour du trajet pour 3h/semaine pendant toute la période scolaire. Il est en charge d'aider les enfants à monter, descendre du car, fait le pointage et assure le respect des règles (port de la ceinture de sécurité, voyage dans le calme...)

Cette année, les élèves des classes CE1,CE2,CM1 et CM2 vont bénéficier de **10 séances piscine** : au premier trimestre les classes de **Mme Pontonnier et Mr Grolier** et au troisième trimestre les classes de **Mme Garnier et Mme Dubois**.

Tous lundis des **séances musicales** (chants, jeux rythmiques) animées par **Mr Jean Baptiste Maino**, professeur de musique à l'école de musique d'Ecommoy sont proposées à toutes les classes de la maternelle aux CM2.

Ecole Félix Lemaire  
10 rue Paul Hummel  
72220 Marigné Laillé  
tél : 02 43 42 63 93  
mail : [ecole-marigne@wanadoo.fr](mailto:ecole-marigne@wanadoo.fr)



# UN NOUVEAU SERVICE : NAVETTES POUR LES JEUNES ADOS DU TERRITOIRE !



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le service jeunesse met en place une navette tous les mercredis (à partir du 13/10/2021) et samedis (à partir du 02/10/2021) pendant les périodes scolaires !  
Ce nouveau service est gratuit.



T'as le  
seum...

T'as pas de moyen de locomotion pour te rendre dans les Locaux Jeunes ?

**TKT !**  
Le Service Jeunesse met à ta dispo  
une navette tous les mercredis ( à partir du 13/10/21 )  
et samedis ( à partir du 2/10/21 )  
pendant les périodes scolaires !

#### Horaires des trajets Aller :

Une navette 14h Moncé - 14h15 Laigné - 14h 30 Teloché : Valentin ou François (06.04.67.16.34)

Une Navette 14h Laigné - 14h20 Ecommoy - 14 h25 Saint Biez - 14h30 Saint Ouen : Dorian 06.88.70.58.71  
David 07.50.12.80.18

Une Navette 14h Laillé - 14h 10 Marigné - 14h20 Ecommoy : Suzanne 06.16.83.53.13 / Ludovic 06.16.83.52.95

Horaires des trajets Retour : départ des locaux pour 17h30 puis navettes avec parcours inverse.



Réservation par SMS  
aux numéros des  
anims et tout ça ...  
gratos !

#### Les lieux de rendez vous pour les Navettes sont :

- Moncé au Val'Rhone;
- Laigné Saint Gervais à Espace de Belin;
- Laillé à l'arrêt de Car route de Tours, Marigné place de l'église;
- Saint Biez , arrêt de Car route d'Ecommoy.



## Les erreurs de tri sur le territoire communautaire

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes alerte les habitants sur l'augmentation incessante des erreurs de tri.

En 2020, sur les 1 292 tonnes d'emballages collectés (dans vos sacs jaunes), 271 tonnes ont été refusées par le centre de tri.

En cause : nous retrouvons dans des sacs jaunes, des déchets qui ne sont pas recyclables !

Conséquence : **les erreurs de tri coûtent 32 000€ par an à la Collectivité** et induisent chaque année une augmentation de la redevance payée par chaque foyer.

Afin de remédier à cette situation, depuis plusieurs jours, notre prestataire de collecte a renforcé sa vigilance. Il ne ramasse plus les sacs jaunes avec des déchets non conformes.

Depuis, vous êtes nombreux à appeler la Communauté de Communes pour comprendre pourquoi votre sac a été refusé.

Nous vous avons compilé dans cet article, les principales erreurs de tri que nous avons détectées grâce à vos appels ...

- Les masques, les mouchoirs en papier, le sopalin, les blocs de polystyrène, les couches... ne sont pas recyclables et ne doivent pas être mis dans un sac jaune mais bien dans un sac noir !
- Les vêtements et chaussures, les jouets en plastique, les piles et batteries au lithium, les casseroles ou bien les poêles, les animaux morts...ne sont pas recyclables et doivent être déposés quant à eux en déchetterie.
- Certains d'entre vous nous indiquent ne pas comprendre le refus alors que ce logo ci-contre apparaît sur le déchet. Ce logo ne signifie pas que le déchet est recyclable !  
Il ne faut pas vous y fier !



Il n'y a qu'une seule règle à retenir ! « Tous les emballages se trient »

Dans le sac jaune, je dépose le papier, le carton et les EMBALLAGES (boîtes de conserve, briques alimentaires, blister, sachets, tubes, bouteilles plastiques, cannettes aluminium...).

Au regard de ces dérives, nous allons intensifier les contrôles et envisager la verbalisation des sacs non conformes. En outre, dans un second temps, il est probable que si la situation ne s'améliore pas, votre redevance augmentera significativement. C'est inévitable !!

**Vous avez un doute ?**

**Consultez l'application Guide du tri de Citeo ou à défaut mettez votre déchet dans votre sac noir. Vous pouvez aussi appeler la Communauté de Communes où les agents pourront vous renseigner.**



## GIC DE BERCÉ

Comme chaque année depuis 2005, le G.I.C. de BERCÉ organise, avec l'appui de tous, sa traditionnelle Saint Hubert.

C'est un moment important de rencontres, d'échanges et de convivialité pour tous ceux qui, de près ou de loin, croisent le monde cynégétique. Cette journée aura lieu cette année le **Samedi 20 novembre 2021**. La commune hôte, qui change chaque année, sera **Marigné-Laillé**. Cette année, le laisser courre sera organisé par le Rallye «**Parente**» qui découple dans la voie du chevreuil.

Un vin d'honneur offert par la Municipalité sera servi après la **Messe de St Hubert en l'église Saint Pierre Aux Liens de Marigné-Laillé**.

## TRICOT GRAFFITI



**La bibliothèque vous propose d'habiller Marigné-Laillé !**

Halte à la grisaille, bienvenue aux couleurs, grâce au Tricot Graffiti (en anglais : Yard Bombing), cette expression artistique qui consiste à recouvrir des éléments du mobilier urbain (pont, rambardes, poteaux...) ou du paysage (arbre...) avec du fil coloré (tricot, crochet, tissage, tricoton, pompons...)

L'objectif est d'apporter de la fantaisie et de la gaieté, de susciter de la surprise des passants mais aussi de proposer des rencontres mensuelles pour échanger idées, envies et savoir-faire

**Dans un premier temps, il est important d'avoir de la laine, le matériel principal : Si vous avez chez vous des pelotes inutilisées, vous pouvez les déposer à la boulangerie ou à la bibliothèque.**

Bien sûr, ce projet est ouvert à tous. À tout âge, on peut en effet s'affirmer comme un tricoteur à la fibre artistique ! Le travail du fil n'est pas réservé aux mamies gâteaux et le graffiti de laine n'est pas un acte de vandalisme mais bien une véritable expression artistique !

L'idée est de réaliser, ensemble ou chez soi, des rectangles, des carrés, des bandes de couleurs vives : rose, rouge, orange, jaune vif, vert, bleu, mais aussi

**Samedi 20 novembre 2021 À Marigné-Laillé**

16<sup>ème</sup> SAINT-HUBERT du Groupement d'Intérêt Cynégétique de Bercé

Rallye Parente      Saint Hubert      Rallye Parente

**Programme de la journée :**

- 9h00 - "Les ams" petit déjeuner au Restaurant "Relais Saint Hubert" **10€**
- 11h00 - Laisser-courre dans la voie du Chevreuil par le Rallye Parente
- 18h30 - Messe de Saint Hubert en l'église "Marigné-Laillé", Sonnée par "Le Rallye Parente"
  - \* Bénédiction des pains.
  - \* Bénédiction de vos animaux de compagnie.
- 19h30 - Vin d'honneur, Offert par la municipalité de Marigné-Laillé.
- 20h30 - Dîner salle des fêtes de "Marigné-Laillé" **23€**
  - Au son des trompes du groupe de sonneurs « Le Rallye Parente »

Chevette et son Chevrillard      Brocard

Renseignements et inscriptions au dîner : 07 81 03 02 30  
gicberce@gmail.com

Groupement d'Intérêt Cynégétique de BERCÉ Association loi 1901 - Email: GIC-BERCE@GMAIL.COM - AN 94992  
52000 MARIGNÉ-LAILLÉ, 19 rue de la Motte-Fabrice 72 220 Marigné-Laillé

blanc ou noir. Vous pouvez aussi vous lancer dans le tricoton ou les pompons.

Tous les morceaux collectés seront assemblés et présentés en juin.

### A vos aiguilles !!!!

Présentation du projet :

mercredi 6 octobre 2021 à 20 heures à la bibliothèque Venez avec vos envies, vos idées...

Apportez votre savoir-faire ou venez découvrir des techniques...

Information ou suggestion :

Manuela Delva : 06 40 46 99 20

Sylvie Chauvelié : 06 31 23 62 53

bds.marig.@wanadoo.fr



# BERCÉ SUR 2 ROUES

L'assemblée générale de Bercé sur deux roues s'est déroulée le samedi 2 octobre 2021 au stade de foot de Marigné Laillé en présence de Cathy Brené, adjointe chargée des associations.

Le président, Pascal Juliot, devant de nombreux membres de BS2R précisait que cette date marquait la reprise des activités et des sorties pour les 96 membres de l'association que la crise sanitaire n'autorisait plus.

**Les sorties VTT et pédestre** du dimanche matin en forêt de Bercé se font à nouveau au départ du stade de foot. Rendez-vous le dimanche à 9H pour les VTT et 9H30 pour les pédestres sauf exceptions qui sont annoncées par des mails à tous les membres. Au cours de cette assemblée générale le bilan de l'année écoulée fut présenté, la principale date de l'année 2021 les 24 H VTT à st Ouen en belin les 3 et 4 juillet, où 36 VTT avec les maillots aux couleurs de Marigné Laillé ont bravé les intempéries, la subvention annuelle de la mairie a grandement facilité cette participation. L'équipe entièrement féminine « les gazelles de Bercé » a obtenu la 1ère place de sa catégorie.

Pour cette fin d'année 2021 retenir la date du vendredi 3 décembre, une balade en forêt en nocturne VTT ou pédestre (gilet jaune et éclairage obligatoire) au profit du téléthon au départ du stade, les associations de la commune seront associées et fin décembre la participation au marché de Noël.

En 2022, une commande de vêtements est en cours, la galette des rois est fixée au 16 janvier, la sortie familiale en Bretagne le week end de l'ascension en mai et notre randonnée annuelle « les ronds de bercé » se déroulera en juin.

La participation aux randonnées extérieures reprend en local mais aussi sur des randonnées plus éloignées où les maillots aux couleurs de BS2R apparaissent Bretagne, Auvergne, sud de la France. Pascal Juliot a souhaité arrêter la présidence après son « septennat » c'est Eric Chargelègue qui lui succède.

En espérant que la crise sanitaire soit derrière nous, si vous souhaitez participer aux activités n'hésitez pas à prendre contact à l'adresse mail suivante : [bercesur2roues@gmail.com](mailto:bercesur2roues@gmail.com), le dimanche matin un groupe s'organise pour accueillir les débutant(e)s et parcourir la forêt de Bercé avec toujours autant de plaisir.



**BAL COUNTRY  
A MARIGNÉ LAILLÉ**



**PROGRAMME**

RDV A LA SALLE DES FETES  
Ouverture des portes  
à 13h15

**LE DIMANCHE 19 DÉCEMBRE 2021**

RÉSERVATIONS CONSEILLÉES  
Mme Valérie COULON 06 50 32 66 78  
[marignecountry72@gmail.com](mailto:marignecountry72@gmail.com)

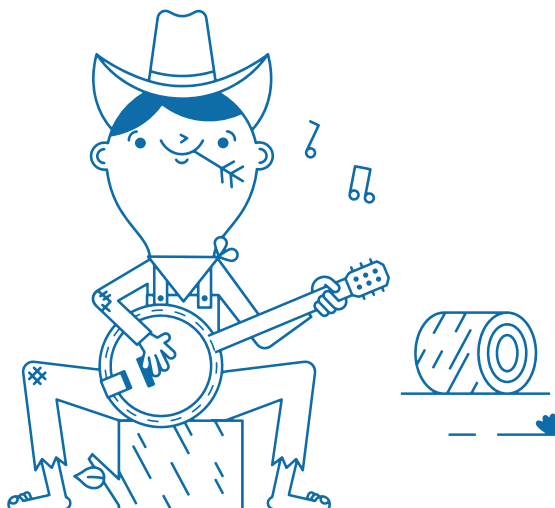
TARIF  
par personne **6,00 €**

BUVETTE SUR SITE



*Amélie Sandrine  
animatrice*

Pass sanitaire OBLIGATOIRE selon les restrictions gouvernementales...



## LE COMITÉ D'ÉCHANGE

a repris ses activités après cette longue période de pandémie.

Nous n'avons pas pu recevoir **nos Amis d'Autun** (haute Saône) comme prévue à l'Ascension 2020, ni à celle de 2021 aussi nous envisageons notre prochaine rencontre à l'Ascension 2022 avec au programme la visite dans la région de Vendôme et Saumur, ainsi que la découverte de la Forêt de Bercé.



Pour la rencontre avec **nos amis de Marigné-Peuton**, nous avons été reçus pour la 15e année de nos rencontres (10/11/12 septembre 2021). Au programme Mayennais, nous avons visité Fougères

et son château, Pontmain sa basilique, et les alentours. Le dimanche, c'était Château-Gontier avec la visite du Refuge de L'Arche (parc animalier). Beaucoup de convivialité, et aussi, nous avons pu rencontrer les deux nouveaux Maires de nos deux villages.

Pour 2022, nous les recevrons à notre tour, avec un programme qui est en étude.

Le Comité reste ouvert à toutes les personnes qui désirent faire des rencontres ou découvrir des régions. Toutes suggestions sont les bienvenues.

**Contact** : 02 43 88 70 40

**Cotisation annuelle** : 15€/personne et participation personnelle pour les sorties.



# COLLECTE SOLIDAIRE



La Municipalité de Marigné Laillé et le CCAS vous propose une collecte solidaire « **boîtes de Noël** » au profit des bénéficiaires de la Banque alimentaire et aux personnes les plus âgées de la commune

Chacun d'entre nous peut d'ores et déjà préparer une jolie boîte de Noël avec à l'intérieur :

- un cadeau gourmand (chocolats, bonbons ou biscuits)
- un produit de beauté (savon, gel douche, dentifrice)
- un petit mot de Noël

- un passe-temps (livre mots croisés, sudoku, crayons...)
- un cadeau bonus de votre choix

Il suffira ensuite d'emballer la boîte en notant « femme » ou « homme » et la déposer en mairie avant le 17 décembre 2021.

Les membres du CCAS se rendront au domicile des personnes concernées pour leur remettre directement, favorisant ainsi un temps d'échange et de partage.

**COLLECTE SOLIDAIRE  
BOITES DE NOËL**

*un cadeau gourmand*

*un petit mot de Noël*

*un cadeau bonus*

*un produit de beauté*

*un passe-temps*

**APPEL À L'ENTRAÏDE POUR LES PLUS DÉMUNIS ET LES PERSONNES AGÉES DE MARIGNÉ LAILLÉ**

**EMBALLER LA BOÎTE, NOTER FEMME OU HOMME ET DÉPOSER LA EN MAIRIE AVANT LE 17 DÉCEMBRE 2021**



# CONCOURS D'ILLUMINATIONS



## Règlement Concours illuminations de Noël 2021

Le village de Marigné-Laillé organise à nouveau le concours « Illuminations de Noël ».

### OBJECTIFS

- Permettre aux Marignéens tout en se faisant plaisir, d'être à travers leurs maisons, la vitrine de la commune
- Allier le plaisir de décorer sa maison en cette période de fêtes, et participer par là-même à l'embellissement du village
- Inciter les habitants à décorer leur maison.
- Donner la possibilité aux habitants de voter eux-mêmes pour leurs décorations préférées via la page facebook créée pour l'évènement « Concours illuminations 2021 Marigné-Laillé ».

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Article 1** - Le concours est ouvert à toutes les personnes demeurant sur la commune de Marigné-Laillé (sauf les membres du jury et les membres du conseil municipal) dont les décorations sur le thème de Noël sont visibles depuis le domaine public. La participation au concours est gratuite et implique le respect du règlement.

#### 2 catégories peuvent concourir :

- **particuliers** : fenêtre/balcon/maison avec jardin/maison sans jardin
- **commerçants/artisans** : vitrine et façade

Vous avez la possibilité de décerner le prix Facebook en allant voter sur la page dédiée « concours illuminations 2021 Marigné-Laillé »

**Article 2** - À compter du **15 novembre 2021**, toutes les personnes intéressées pourront compléter leur

bulletin d'inscription en Mairie, sur le site [www.marigne-laillé.fr](http://www.marigne-laillé.fr) ou bien la page Facebook (Mairie de Marigné-laillé)

Une fois complété ce bulletin peut être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie ou adressé par courriel à [adjoint-3@marigne-laillé.fr](mailto:adjoint-3@marigne-laillé.fr) **avant le 17 Décembre 2021 soir au plus tard**. Aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai.

**Article 3** – Les décorations devront être illuminées dès 17h30, jusqu'à 21h00. Les habitations non illuminées lors du passage du jury **ne pourront être prises en compte**. Le passage du jury s'effectuera **entre le 20 et le 30 décembre 2021**.

**Article 4** - Les éléments d'appréciation pris en compte pour la notation sont les suivants :

- **Qualité** : effet d'ensemble des illuminations et décorations.
- **Sens artistique** : originalité, créativité, harmonie.
- **Visibilité depuis la rue**.

Le jury est composé de 8 membres tous bénévoles:  
 - 3 membres Conseil Municipal - 3 membres d'associations communales - 2 membres bénévoles extérieurs à ML.

Les visites seront aléatoires et sans préavis. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours. Le jury élira les plus belles réalisations, selon les critères ci-dessus définis.

Chaque critère sera évalué sur 5 points avec une note maximum de 15 points.

**Article 5** - Les participants acceptent sans contrepartie que des photographies ou vidéos de leurs habitations soient réalisées par les membres du jury, et autorisent leurs utilisations dans les supports de communication municipaux.

**Article 6** – Les participants inscrits pourront également nous adresser la photo de leurs illuminations qui sera publiée sur **la page Facebook « concours illuminations 2021 Marigné-Laillé »** à compter du 17 décembre 2021. Chacun pourra alors voter pour sa décoration préférée. Le 1er prix sera remporté selon le nombre de « likes ».

Le modérateur effacera tous les messages hors sujet. Seul le modérateur peut publier des photos préalablement envoyées par les candidats. Toute autre photo sera systématiquement effacée.

**Article 7** - La remise des prix du concours sera organisée durant les vœux du Maire le 07 Janvier 2022 à la salle des fêtes ; des photos des meilleures réalisations seront faites et présentées ce jour-là. Le classement définitif et la répartition des prix seront déterminés par le jury. Seront récompensés les 2 premiers de chaque catégorie et le 1er du prix Facebook.

# MARCHÉ DE NOËL

Le Marché de Noël pour 2021 est reconduit et cette fois sur 2 jours, le vendredi 17 décembre de 16h00 à 20h00 et le samedi 18 décembre 2021 de 10h00 à 20h00.

Plus de 20 exposants ont déjà répondu à notre appel et seront présents !

Dégustation de vin blanc, soupe de légumes et vin chaud, confiseries et barbe à papa seront au cœur du village !

**Animations variées :** Christine MARIE, photographe, vous proposera des séances photos à la grange (réservations conseillées) ; présence de la mascotte OLAF le vendredi ! et Le Père Noël le samedi !



**Marché de Noël**  
**centre bourg**

Marigné  
ACCUEIL

Laillé  
NATURE

*Vendredi 17 décembre 2021 16h à 20h*

*Samedi 18 décembre 2021 10h à 20h*

DIVERSES ANIMATIONS  
STAND VIN CHAUD  
SOUPE DE LEGUMES

ORGUE DE BARBARIE  
SEANCES PHOTOS A LA GRANGE  
PARTICIPATION DES  
ASSOCIATIONS COMMUNALES

DES JOLIES PHOTOS DE VOUS ?

**STAND PHOTO**  
dans le cadre du  
**MARCHÉ DE NOËL**  
**DE MARIGNÉ-LAILLÉ**  
vendredi 17 & samedi 18 décembre

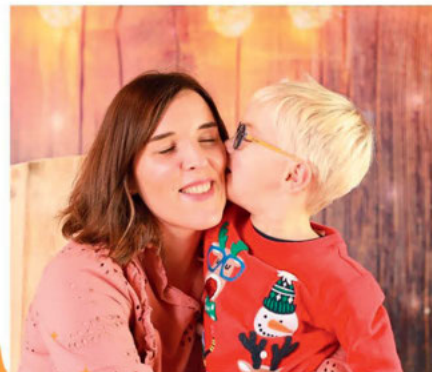
*édition 2021*

VENREDI 17 : 16H-20H  
SAMEDI 18 : 10H-20H

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION  
À PARTIR DU 15 OCTOBRE SUR  
[WWW.SOUVIENS-TOI-PHOTOGRAPHE.COM](http://WWW.SOUVIENS-TOI-PHOTOGRAPHE.COM)

**petits prix maintenus**

Nouveau décor : cheminée & sapins de Noël  
ambiance intérieur élégant et chaleureux



# SEMONS TP

Professionnels & particuliers

Tous terrassements  
Assainissement autonome  
Aménagement extérieur

☎ 06 10 75 35 06 - 02 43 77 94 97

8, Le Plessis 72220 MARIGNÉ-LAILLÉ  
gregory.semons@orange.fr



Le Relais St-Hubert  
BAR - RESTAURANT  
En Forêt de Bercé

☎ 02 43 42 12 04

Rond point St Hubert - RD 338 - 72220 Marigné-Laillé

Patricia RAYON  
Alain GILBERT



RD 338  
Rond point Saint-Hubert  
72220 Marigné Laillé

Tél. : 02 43 42 64 45  
poteriesainthubert@gmail.com  
www.poterie-saint-hubert.fr

POTERIE SAINT-HUBERT  
.....  
Grès

n°SIRET : 322 637 000 00017



HERBELIN Stéphane  
MULTI-SERVICE/PETITS TRAVAUX

☎ 06.81.70.92.21

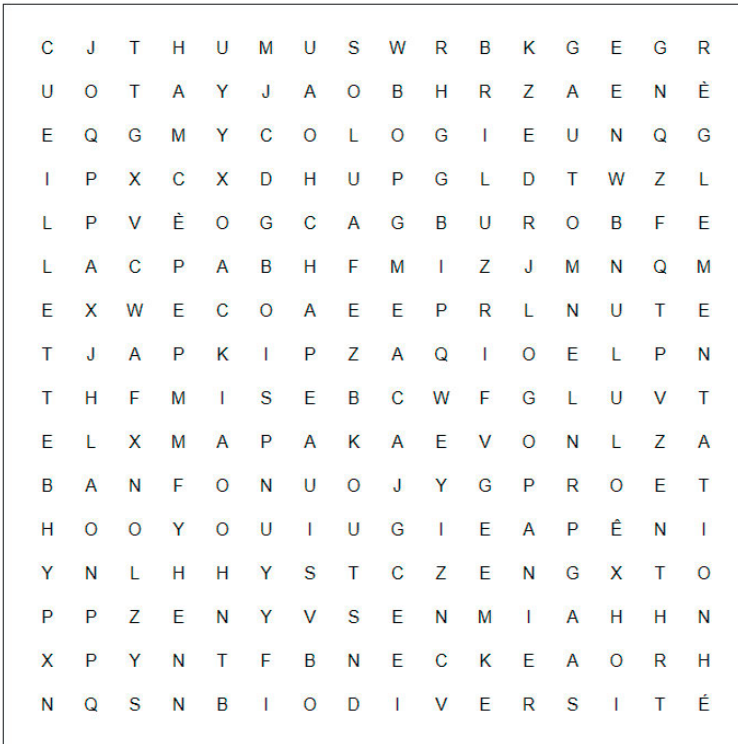
✉ Ecommoy  
@ stephaneherbelin@outlook.fr

SIRET : 88258451900012

Dallage/Résine/Plomberie/Electricité/Placo/Faïence

# MOTS FLÉCHÉS

saison propice !



amanite	automne
biodiversité	bois
bolet	champignon
chapeau	cueillette
cèpe	forêt
girolle	humus
mousse	mycologie
panier	règlementation



## RECETTE : VELOUTÉ DE CÈPES

*Le goût naturel de ce noble champignon sublimé par l'échalote !*

La crème ajoutée en fin de cuisson permet d'obtenir une texture très onctueuse proche du velours.

Pour 6 personnes :

- Cèpe(s) : **500 g**
- Echalote(s) : **3 pièce(s)**
- Gousse(s) d'ail : **1 gousse(s)**
- Beurre doux : **40 g**
- Bouillon de volaille : **60 cl**
- Crème liquide entière : **40 cl**

### ÉTAPE 1

Émincez les échalotes. Brossez les cèpes et les émincez. Ciselez le persil et hachez l'ail.

### ÉTAPE 2

Faire fondre le beurre dans une cocotte, puis faire suer les échalotes et l'ail avec une pincée de sel pendant 2 min. Lorsque les échalotes deviennent translucides, ajoutez les cèpes, salez et laissez suer pendant 5 min. Mouillez avec le bouillon de volaille et laissez cuire à feu doux pendant 20 min environ. Ajoutez ensuite la crème, portez à ébullition puis éteignez le feu.

Mixez le tout à l'aide d'un mixeur plongeant ou d'un blender, puis rectifiez l'assaisonnement en sel et en poivre.

### ÉTAPE 3

Servir le velouté dans des assiettes creuses et le parsemez de persil ciselé.

# L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

## OCTOBRE 2021

25 octobre

**Assemblée générale FNACA**

## NOVEMBRE 2021

11 novembre

**Commémoration de l'armistice** Municipalité ML

11 novembre

**Assemblée générale** Comité d'échange

14 novembre

**Vide ta chambre « hiver »** Amis de l'école publique de ML

20 novembre

**St Hubert** GIC de Bercé

## DÉCEMBRE 2021

14 décembre

**Assemblée générale** Générations mouvement

**17 et 18 décembre**

**Marché de Noël** Municipalité ML

19 décembre

**Bal** Country Cheyenne ouverture des portes : 13h15

## JANVIER 2022

**07 Janvier**

**Vœux du Maire 18h30**

14 janvier

**Galette** Le Jardinier Sarthois

17 janvier

**Galette** FNACA

28 janvier

**Galette** Comité d'échange

## FÉVRIER 2022

06 février

**Assemblée générale** Le Jardinier Sarthois

26 février

**Brocante** Comité des fêtes

## MARS 2022

**04 Mars**

**Carnaval** Municipalité ML

12 mars

**Soirée humoristique** Count Folk Dance

20 mars

**Soirée dansante tartiflette** Les Amis de l'école Publique de ML

20 mars

**Défilé Commémoration** AFN - FNACA

26 mars

**Soirée dansante Choucroute de la mer** Comité des fêtes